

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2006/1186

Séance du 13 décembre 2006

**DESIGNATION D'UN MEMBRE
DE LA COMMISSION DES INVESTISSEMENTS
ET DU SUIVI DU CONTRAT DE PLAN**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU la délibération n° 2006/0202 du 15 mars 2006 adoptant le règlement intérieur du Conseil ;

VU le rapport n° 2006/1186 - 1187 - 1188 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE


ARTICLE 1 : est désignée membre de la commission des investissements et du suivi du contrat de plan :

- Mme Dorothée PINEAU représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;

ARTICLE 2 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil
du Syndicat des transports d'Ile-de-France




Jean-Paul HUCHON